



GESTION DES MOTS DE PASSE D'ACCES AU PORTAIL EMPLOI

POLE EMPLOI – OCTOBRE 2017

Sommaire

1	Première utilisation du mot de passe	p. 3
2	Règles de création du mot de passe	p. 4
3	Durée de validité du mot de passe et blocage du compte	p. 5
4	Réinitialisation du mot de passe	p. 6 - 10
5	Modification du mot de passe	p. 11
6	Compte désactivé et compte inactif	p. 12

1. Première utilisation du mot de passe

PORTAIL EMPLOI

CHANGEMENT DE MOT DE PASSE

Vous venez d'utiliser un mot de passe temporaire. Merci de définir un mot de passe personnel.

Attention, le mot de passe doit comporter au moins :

- 8 caractères
- une majuscule
- une minuscule
- un chiffre
- un caractère spécial

Et doit être différent des 4 derniers mots de passe et du nom d'utilisateur.

* Champs obligatoires

Saisir votre nouveau mot de passe* :

①

Merci de ressaisir ce mot de passe* :

②

Votre courriel* (par exemple nom@site.com) :

③

④

A la création de son compte, l'utilisateur se connecte au portail emploi avec son identifiant et le mot de passe temporaire transmis à son RGC .

1. Il saisit un nouveau mot de passe personnel conforme aux règles de création (page 4).
2. Il confirme ce nouveau mot de passe.
3. Il saisit son adresse mail communiquée à la création de son compte.
4. Il valide le changement du mot de passe.

Il accède alors à son espace personnel dans lequel il dispose des applications auxquelles il est habilité (KAIROS, DUDE, OPUS, COADHA pour les RGC, etc..) et les rubriques qui lui sont dédiées.

Rappel : le **RGC** (responsable de gestion des comptes) est nommé par le responsable de la structure partenaire. Il a pour rôle de **créer les comptes utilisateurs de la structure et de gérer les accès au portail emploi. C'est lui qui reçoit les courriels concernant les générations d'accès de tous les utilisateurs de la structure. Il reçoit également les mails de réinitialisation de MDP oubliés au même titre que l'utilisateur.** Il peut, s'il est habilité, avoir accès à certaines applications.

2. Règles de création du mot de passe

FORMAT DU MOT DE PASSE

Lors de la création du mot de passe, les règles suivantes doivent être observées :

→ le mot de passe doit comporter au moins 8 caractères dont :

- Au moins 1 majuscule alphabétique : compris entre A et Z
- Au moins 1 minuscule alphabétique : compris entre a et z
- Au moins 1 numérique : compris entre 0 et 9
- Au moins 1 caractère spécial: !"#\$%&'()*+,-./:;<=>?@[\\]^_`{|}~

→ il ne doit pas s'approcher de l'identifiant de l'utilisateur sur 3 caractères successifs ou plus. Par exemple, pour l'identifiant = pdupond, on ne doit pas retrouver les suites de caractères suivantes : pdu, dup, upo, pon, ond, dans le mot de passe.

→ un nouveau mot de passe ne doit pas être identique à 1 des 4 précédents mots de passe.

3. Durée de validité du mot de passe et blocage du compte

DURÉE DE VALIDITÉ DU MOT DE PASSE	
Mot de passe temporaire	A la création de son compte, l'utilisateur du portail emploi dispose de 21 jours pour modifier son mot de passe temporaire. Au-delà, le compte est bloqué.
	Les maires (accédant à l'application LMAIR grâce au portail emploi) disposent de 30 jours pour modifier un mot de passe temporaire. Au-delà, le compte est bloqué.
	Un compte bloqué peut être débloqué grâce à la procédure « mot de passe oublié ? ». Un courriel contenant un lien de réinitialisation est envoyé à l'utilisateur et au RGC (si son adresse mail est connue). Ce lien est valide 48 heures.
Mot de passe définitif	Un mot de passe définitif expire 3 mois après sa création ou sa modification.
	Le mot de passe définitif des maires expire 6 mois après sa création ou sa modification.
BLOCAGE DU COMPTE	
En cas de non changement du mot de passe provisoire ou de non connexion au portail emploi pendant un certain délai.	
Lorsqu'un compte est bloqué, l'utilisateur ne peut plus se connecter. Il doit faire une demande de réinitialisation en cliquant sur le lien « Mot de passe oublié ? » qui le guide à la procédure de réinitialisation de mot de passe.	

4. Réinitialisation du mot de passe

RÉINITIALISATION DU MOT DE PASSE

En cliquant sur le lien « mot de passe oublié? », la réinitialisation du mot de passe se fait suite à la saisie de l'identifiant.

Un lien sécurisé de réinitialisation est envoyé à l'adresse mail de l'utilisateur associée au compte et au RGC de la structure (si son adresse mail est connue).

Au clic sur le lien envoyé dans le mail de réinitialisation, le portail emploi s'ouvre dans une nouvelle fenêtre, à l'étape « Changement du mot de passe ».

ATTENTION : lors de la définition du nouveau mot de passe, une erreur répétée 3 fois sur la saisie de l'identifiant rend le lien de réinitialisation inactif.

L'utilisateur doit alors refaire la procédure de réinitialisation « mot de passe oublié? »

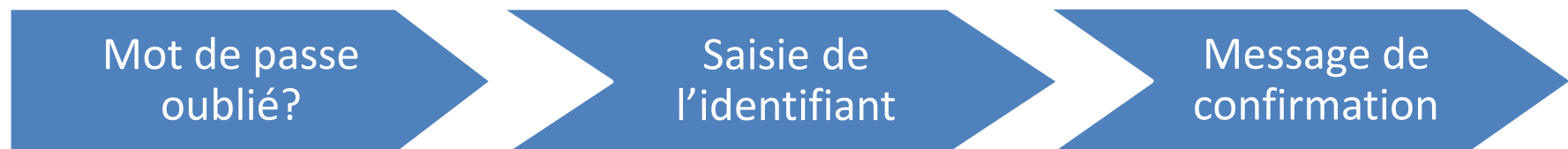
4. Réinitialisation du mot de passe

The image displays three sequential screenshots of the Pôle emploi portal's password reset process.

First Screenshot: ACCÈS À VOS SERVICES
The page title is "ACCÈS À VOS SERVICES". It features a login form with fields for "Utilisateur :" and "Mot de passe :". Below the fields is a "Se connecter" button. A blue oval highlights a list of links: "Mot de passe oublié ?", "Guide du mot de passe", and "Demande de contact".

Second Screenshot: RÉINITIALISER MON MOT DE PASSE
The page title is "RÉINITIALISER MON MOT DE PASSE". It includes a note: "* Champs obligatoires". The form asks to "Saisir votre identifiant*" and shows the input "dvoye|". Below the input are "Valider" and "Annuler" buttons.

Third Screenshot: RÉINITIALISER MON MOT DE PASSE
The page title is "RÉINITIALISER MON MOT DE PASSE". It displays a confirmation message in red: "Un courriel contenant un lien pour modifier votre mot de passe vous a été envoyé (aaa.bbb@pole-emploi.fr)". Below this, it states: "Ce lien a une durée de validité de 2 jours, veuillez vous connecter avant ce délai pour le modifier." and includes a "Retour à l'accueil" link.



4. Réinitialisation du mot de passe

Réinitialisation de mot de passe utilisateur sur le Portail-emploi

Service Portail Emploi

À: **aaa.bbb@pole-emploi.fr**

mardi 17 octobre 2017 15:33

Bonjour NOM Prénom

Vous avez effectué une demande de réinitialisation de mot de passe pour accéder au Portail-emploi.

Afin de créer un nouveau mot de passe veuillez vous connecter à l'adresse suivante :
<https://portail-emploi.pe-gvr.fr/portail-tap/MireConnexion?keyauthent=>

Attention ce lien n'est valide que 2 jours, merci de vous identifier pour le modifier avant la fin de ce délai.

Cordialement,
Les services Portail-emploi

Ce mail vous a été envoyé automatiquement. Merci de ne pas y répondre.

Mail contenant le lien de réinitialisation

POLE EMPLOI – OCTOBRE 2017

4. Réinitialisation du mot de passe



CHANGEMENT DE MOT DE PASSE

Attention, le mot de passe doit comporter au moins :

- 8 caractères
- une majuscule
- une minuscule
- un chiffre
- un caractère spécial

Et doit être différent des 4 derniers mots de passe et du nom d'utilisateur.

* Champs obligatoires

Saisir votre identifiant* :

dvoye

Saisir votre nouveau mot de passe* :

••••••••

Merci de ressaisir ce mot de passe* :

••••••••

Valider le changement

Annuler



Définition du nouveau mot de passe

Accès au portail

4. Réinitialisation du mot de passe

CHANGEMENT DE MOT DE PASSE

Une erreur s'est produite lors de l'enregistrement du mot de passe. Veuillez réessayer.

Attention, le mot de passe doit comporter au moins :

- 8 caractères

CHANGEMENT DE MOT DE PASSE

Le nouveau mot de passe ne respecte pas le bon format

Attention, le mot de passe doit comporter au moins :

Messages en cas d'erreur

5. Modification du mot de passe

L'utilisateur authentifié peut demander à tout moment la modification de son mot de passe en cliquant sur « modifier mon mot de passe ».
Le nouveau mot de passe est conforme aux règles de format (page 4)



The screenshot shows the user profile page on the Pôle emploi website. The user is logged in as 'NOM Prénom' from the 'MLOCALE' organization in 'PAYS DE LA LOIRE'. The 'Modifier mon mot de passe' link is highlighted with a blue circle. Other links include 'Se déconnecter', 'MES APPLICATIONS', and 'Informations'.



CHANGEMENT DE MOT DE PASSE

Attention, le mot de passe doit comporter au moins :

- 8 caractères
- une majuscule
- une minuscule
- un chiffre
- un caractère spécial

Et doit être différent des 4 derniers mots de passe et du nom d'utilisateur.

* Champs obligatoires

Saisir votre mot de passe actuel* :

Saisir votre nouveau mot de passe* :

Merci de ressaisir ce mot de passe* :

Votre courriel* (par exemple nom@site.com) :

Valider le changement

Annuler

POLE EMPLOI – OCTOBRE 2017

pôle emploi

6. Compte désactivé et compte inactif

COMPTE DESACTIVE

En cas d'échec lors de l'authentification 5 fois de suite, le compte est désactivé.

La réactivation du compte est possible auprès du support technique de Pôle emploi :

support.partenaires@pole-emploi.fr

COMPTE INACTIF

En cas de non connexion au portail emploi pendant 12 mois, le compte utilisateur est rendu inactif.

La réactivation du compte n'est possible qu'en faisant une nouvelle demande d'habilitation auprès du RGC de la structure lorsqu'il existe, sinon auprès du support technique de Pôle emploi :

support.partenaires@pole-emploi.fr